



Coefficient sur fiche de paie et calcul congés payés

Par **dubec27**, le **13/04/2009** à **16:07**

Bonjour,

Bonjour,
J'aimerais avoir quelques renseignements.

Je suis secrétaire à mi - temps, car je partage le temps plein avec une collègue. Avec le même niveau d'étude, ma collègue à un coeff de 211 et moi 210, j'ai signé en 2008 un CDI sur lequel il est notifié coef 210, aujourd'hui, connaissant le coeff de ma collègue, je désire avoir le même, (normal, nous faisons le même job) Suis-je en droit de demander un coef 211 et de demander la régularisation depuis le début de mon CDI

De plus, il y a une erreur sur le calcul de nos congés payés, en effet, ils n'ont pas été payés au 10ème, en ce moment nous calculons la régularisation. Les sommes dues doivent-elles nous être versées en une fois ou l'employeur peut sans nous consulter les verser en plusieurs fois.

Merci de vos réponses